

9 janvier 2024

## Une augmentation de 5 points d'indice au 1er janvier...

**Soit 19,54 euros net par mois...**

Comme chaque année, le 1er janvier 2024 est l'occasion de nouvelles augmentations amplifiant le coût de la vie et l'inflation.

Avec une hausse des prix à la consommation de 3,7% en décembre 2023, les rémunérations sont au cœur de nos revendications. Face à ce contexte général de chute du pouvoir d'achat pour l'ensemble des agent.es de la fonction publique, le gouvernement n'a jamais répondu à la hauteur des besoins.

Pénalisant davantage les plus bas salaires et touchant plus fortement les femmes qui subissent majoritairement les temps partiels. Avec 5 points d'indice majoré, la compensation est plus que faible.

### **L'enjeu des rémunérations est majeur, parce qu'il concerne autant les personnels que l'avenir même des services publics.**

Les grilles indiciaires sont modifiées depuis le 1er Janvier 2024 ( cf [décret n° 2023-519 du 28 juin 2023](#)), pour y ajouter 5 points d'indice, soit une augmentation mensuelle brute de près de 25 euros (19, 54 euros net) pour tous les personnels. L'indice minimum de traitement passera de 361 à 366.

Le gouvernement présente cette hausse indiciaire comme une mesure complémentaire à celles déjà mises en œuvre [depuis le 1er juillet 2023](#).

Cette « revalorisation indiciaire » s'applique de plein droit. Il ne sera pas nécessaire de reprendre les arrêtés de carrière des fonctionnaires, ni de prendre un avenant pour les agents contractuels.

La hausse indiciaire se répercutera également automatiquement sur tous les éléments indexés au point d'indice comme la part variable du supplément familial de traitement (SFT), la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI), le Complément de Traitement Indiciaire (CTI) ou encore sur les heures supplémentaires.

**Loin de rattraper le retard, ces 5 points d'indice  
sont une réponse largement insuffisante.**



## Rappelons simplement cette réalité :

- ✓ En 2023 : **5,8 % d'inflation pour 1,5 % d'augmentation**
- ✓ En 2022 : **5,2 % d'inflation pour 3,5 % d'augmentation**

Alors que les défis de notre société sont considérables et que les services publics ont tout leur rôle à jouer pour préserver les solidarités collectives, nous continuons à revendiquer, avec notre fédération la FSU, des mesures au bénéfice de l'ensemble des agent.es du Ministère de la Justice notamment :

- **L'indexation des salaires sur l'augmentation des prix,**
- **L'ouverture de négociations sur l'ensemble des grilles indiciaires** des agent.es de catégorie A, B et C,
- **L'amélioration des conditions de travail** (charge de travail, outils efficaces, etc),
- **L'augmentation du point d'indice.**

De l'argent pour financer les services publics et rémunérer correctement les agents publics, il y en a.

Ce sont donc bien des choix fiscaux, politiques et de société que fait ce gouvernement !

# COMMUNIQUÉ FSU

